

# Pierre Lescure : la TV connectée, stimulatrice de téléchargement illégal ?

La **TV connectée**, une porte grande ouverte au **piratage** d'oeuvres numériques ? Tel est l'avis de **Pierre Lescure**.

L'ex-patron de Canal+ est à la tête d'une mission de concertation sur les contenus numériques, amorcée à la mi-juillet par le gouvernement en parallèle du lancement de la réflexion sur "l'Acte II de l'exception culturelle".

Il s'agit pour l'intéressé de composer avec l'explosion d'Internet et d'ajuster la politique et les instruments à adopter avec les professionnels (industriels, détenteurs de droits), mais aussi les usagers consommateurs de musique, films et autres oeuvres soumises au droit d'auteur.

Les débats débuteront dans les semaines à venir et s'échelonneront sur la fin de l'année 2012, "pour au moins trois mois", avec un rapport de mission pour le printemps 2013.

Pierre Lescure a toutefois pris soin de poser les jalons par avance. L'intéressé a donné sa position dans un [entretien accordé à RMC](#).

Il souligne la multiplication des appareils connectés et la simplicité d'accès illégal à des contenus numériques.

Et de résumer : "La TV connectée, ce sera le grand cadeau de Noël 2013. Dès lors qu'on a un écran de télé et qu'avec 4 clics [...], au lieu de passer de la 1 à la 6 [...], vous vous pointez sur un site de téléchargement [...], ce sera inarrêtable, le piratage".

Incriminés en aparté, sans les citer, les set top box des fournisseurs d'accès et les boîtiers de nouvelle générations telle la Google TV, dont la commercialisation en France débutera le mois prochain.

Alors qu'au coeur du débat, l'avenir de la Hadopi s'inscrit toujours en pointillés, Pierre Lescure estime nécessaire de [maintenir une riposte graduée](#), mais en l'affinant tout en se concentrant davantage sur la bonification de l'offre légale.

Pour les téléviseurs connectés, il conviendra de mettre l'accent sur la vidéo à la demande (VoD-Video on Demand).

Après quelque 20 mois d'exercice, la Hadopi a envoyé 1 million d'avertissements pour à peine 300 dossiers constitués après deux récidives.

A la lumière de ce qu'elle considère comme une moindre efficacité, la Ministre de la Culture et de la Communication Aurélie Filipetti souhaiterait réduire le budget annuel de 12 millions d'euros accordé à [cette autorité en sursis](#).